

Direction
Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Clermont-Ferrand, 12 juillet 2021

Réf. : DIR/CHSCT/2021

Affaire suivie par :
Secrétariat du HSCT
Madame Emilie BARRAT
☎ 04.73.98.80.58
Secrétariat du CHSCT
Monsieur Stéphane NAËL
☎ 06.61.75.57.30

COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021

Conformément aux modalités de fonctionnement du CHSCT et selon le décret 85-603 modifié, ce compte rendu, version allégée du procès-verbal, présente la synthèse des dossiers et débats de la réunion du CHSCT. Il est diffusé à l'ensemble du personnel sous un délai d'un mois.

Étaient présents :

➤ Membres représentant l'établissement :

- M. Jean-Paul CUZIN, vice-président,
- M. Bruno BARLET, suppléant de M. Claude BOILON,
- M. Cédric MEYNIER, titulaire,
- M. le Ltn-colonel Sylvain CROUSEAUD, suppléant de Mme Anne-Marie MALTRAIT,
- M. le Ltn-colonel BESSEYRE, suppléant de Mme Maguy LAGARDE.

➤ Membres représentant le personnel fonctionnaire (SPP et PATS) :

- Mme Nathalie AUPIC, Pharmacien-chef hors classe, titulaire,
- Mme Laurence MERCIER suppléante de M. le Lieutenant Patrick LÉPINE,
- M. Didier ANDRIANARAHINJAKA, titulaire,
- M. le Sergent Aurélien DI-LITTA, titulaire,
- Mme Karine VEVOLLET, suppléante de M. Stéphane NAËL, secrétaire du CHSCT,
- Mme Élodie POCACHARD, ingénieur principal, titulaire.

Assistaient également :

- M. le Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIÈRE, DDSIS,
- M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS,
- M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER, médecin-chef,
- Mme le Docteur Aline GUTTMANN,
- M. le Commandant Benoît ASSELIN, chef du GRLT,
- Mme. Stéphanie GAUTHIER, DRH,
- M. le Capitaine Frédéric GUERIN, chef du service Opérations,
- M. Jean-Luc PERONNET, ACFI du CDG,
- Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT,
- M. Yoann DEBAILLEUX, technicien HSCT,
- Mme. Elsa BADON, secrétaire HSCT,
- M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT.

Étaient absents et excusés :

- M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président,
- M. Claude BOILON, titulaire,
- Mme. Anne-Marie PICARD, titulaire,
- Mme Anne-Marie MALTRAIT, titulaire,
- Mme Maguy LAGARDE, titulaire,
- M. le Lieutenant Patrick LÉPINE, titulaire,
- M. le Sergent Grégory MAURY, titulaire,
- Mme. Le docteur Sylvie BARGE, médecin de prévention du CDG,
- Mme. Amandine DASILVA, Psychologue du CDG,
- Mme Murielle PANIAGUA, Infirmière du CDG,
- M. Stéphane NAËL, secrétaire du CHSCT.

Sont inscrits à l'ordre du jour :

Rapport 1 : Procès-verbaux du 4 février 2021 et du 17 mars 2021.

Rapport 2 : Démarche de prévention des rayonnements ionisants : le radon *pour avis* (Cne GUERIN et E. BARRAT)

Rapport 3 : Diagnostic RPS des centres mixtes : planning de mise en œuvre du plan d'action *pour info* (Lcl CROUSEAUD- Mme GAUTHIER)

Rapport 4 : Tableau de suivi des décisions *pour info* (secrétaire du CHSCT)

Rapport 5 : Plan de prévention du Risque Routier : point de situation *pour info* (E. BARRAT et R. BASSET)

Rapport 6 : Air Respirable : Point de situation *pour info* (E. BARRAT et Cdt ASSELIN)

Rapport 7 : Diagnostic bureau de contrôle du « bâtiment rose » *pour info* (DDASIS)

Questions diverses :

- Toxicité des fumées : Retex Proxy/ Approvisionnement des tenues en cas d'intempéries/ casiers ventilés/ nettoyage des cagoules
- Journée santé sécurité
- Travail sur écran
- Assistants de prévention

Monsieur Jean-Paul CUZIN préside la séance qui débute à 8 h 30.

Le quorum du CHSCT est atteint, la séance peut se dérouler.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, demande aux personnes de respecter les prises de parole de chacun pour une meilleure écoute afin de ne pas interférer (difficulté en plus avec les masques).

Rapport N°1 : Procès-verbaux du 4 février 2021 et du 17 mars 2021.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, soumet les procès-verbaux au vote pour approbation.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le CHSCT.

Rapport N°2 : Démarche de prévention des rayonnements ionisants : le radon (pour avis)

Cne GUERIN et E. BARRAT

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, présente la démarche. Elle consiste à évaluer le risque radon présent dans notre département.

Aujourd'hui, le risque Radon est présent partout dans l'environnement. De part ce que l'on absorbe, inhale et ce que l'on mange. L'importance de la radioactivité va dépendre de la dose ingérée.

Bilan IRSN 2015 : Le radon est en principe quelque chose de naturel. Finalement la part du radon représente 1/3 de la totalité des expositions (32%) pour un être humain sur terre.

Deux conclusions :

- Plus on monte en altitude, plus on va avoir une exposition forte, et plus on est exposé à la présence de roches granitiques, plus l'exposition sera forte également.
- Les applications médicales représentent une grande partie de l'exposition au rayonnement. (35%)

Le radon est un gaz ; il passe de matière solide à matière gazeuse en se décomposant. Lorsque l'on respire le radon, par accumulation, cela se dépose sur les poumons. Tout le monde est exposé à ce phénomène.

Campagne de mesurage Radon

Les dispositions réglementaires :

- Code de la santé publique
- Code du travail

Pour la méthodologie il est utilisé principalement : le guide de la DGT + mémoire RAD4 2019 (Cdt KNOEPFFLER / Cne NICOL)

Concernant les différentes étapes de la campagne, il faut passer par :

- Une analyse documentaire
- La notion de mesurage du radon et l'acte de mesurage.
- Les éventuelles actions de réduction du risque (en fonction des résultats).

Pour le mesurage du radon, il faut prendre en compte plusieurs critères :

- Importance de bien mener les mesurages : Qualité du protocole mis en place, communication large pour y parvenir et fiabilité des données.
- Actions de réduction du risque : les deux concentrations sur lesquelles on s'appuie avec la barrière à 1000bq/m3.
- Dans l'air, entre 300 et 1000 bq/m3 mesures simples à mettre en œuvre.

Une concentration supérieure à 1000 bq/m3 entraîne une obligation d'expertise et contraint de mettre en place des mesures plus rapides et plus approfondies.

Compte tenu de l'environnement du département, il a été proposé la désignation d'un conseiller en radioprotection.

Le risque existe, aujourd'hui c'est la 2^{ème} cause de cancer. Cependant la prise en compte du radon nécessite une approche pédagogique appropriée pour ne pas générer des risques psychosociaux pouvant avoir un impact plus important que le risque physique lui-même.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, remercie le Capitaine GUERIN pour sa présentation. Il précise que le radon nous entoure mais sa prise en compte est récente. Cela fait partie des choses qui comme les risques sismiques, font partie d'une prise en compte pour donner de l'information et de la visibilité. C'est aussi un risque dans un certain nombre de nos collectivités que l'on a été amené à prendre en compte.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque que le rapport est soumis pour avis pour la désignation du conseiller ainsi que pour la démarche d'évaluation dans les centres de secours.

Mme. Elsa BADON a fait l'inventaire de tous les centres de secours en fonction de leur localisation sur le département. Selon les références documentaires, 106 centres sont en zone 3. Ceux-ci devraient faire l'objet d'une procédure de mesure du radon.

Un représentant du personnel se questionne sur la programmation (106 centre à faire). Elle demande si cela est prévu sur plusieurs années.

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, répond que cela sera fait sur les 106 centres en parallèle. Il évoque que c'est quelque chose de lourd à mettre en œuvre mais non contraignant pour les structures.

Un représentant du personnel, s'interroge « Quand est-ce que cela sera réalisé ? ».

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque deux solutions :

- Soit on achète les boîtiers (autodiagnostic) ce qui, compte tenu du nombre de bâtiments, sera très chronophage.
- Soit sous-traiter l'analyse à une société extérieure en lien avec le GRLT (Julien MARLET).

Il faut voir selon avec le choix de la collectivité et de l'autorité du CHSCT, pour décider si cela va se faire en interne.

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, souligne que le protocole est le même. La seule différence sera de l'externaliser. L'avantage est que nous n'aurons pas la contrainte et la gestion de la pose de l'endroit. Toutefois, il y a la contrepartie financière, mais dans tous les cas, nous arriverons au même résultat.

Un représentant du personnel souligne que sa question concerne le délai.

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, répond qu'au printemps 2022, nous pourrons avoir une cartographie explicite.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, précise que si c'est une société extérieure, le délai sera fixé par elle selon sa disponibilité.

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, rajoute que la mesure sera effectuée dans tous les centres en même temps.

Un représentant du personnel se questionne sur la fréquence.

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, répond qu'une fois réalisé, le diagnostic est établi. Évidemment tout changement batimentaire apporte un changement lié à l'exposition au radon.

Un représentant du personnel se questionne : « Ce ne sont que les conditions bâtimentaires qui peuvent faire évoluer le taux de radon ? »

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, répond que ce qui va augmenter le taux de radon, c'est notamment la présence de sous-sol de défaut de ventilation ou quand la dalle est fissurée.

A priori, la photographie qui sera faite en 2021 sera sensiblement la même en 2022 sauf si des travaux d'amélioration sont réalisés.

Un représentant du personnel s'interroge sur le coût des boitiers.

Monsieur le Capitaine Frédéric GUERIN, répond qu'il est délicat de donner un coût, il faut tout intégrer. C'est l'achat d'une prestation et pas seulement de boitiers.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, rajoute que selon la configuration des centres de secours, il faudra peut-être plusieurs boitiers.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le CHSCT.

Rapport N°3 : Diagnostic RPS des centres mixtes : planning de mise en œuvre du plan d'action (Pour info) Lcl CROUSEAUD- Mme GAUTHIER

M. le Ltn-colonel Sylvain CROUSEAUD, présente le plan d'action qui s'articule en trois axes :

1. Poursuite de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein du SDIS, notamment par rapport au processus de recrutement et l'accompagnement des SPP en fin de carrière,
2. Accompagnement des encadrants à la prise de poste,
3. Poursuite de la démarche QVS.

Concernant le premier point, il précise qu'en terme de RH la GPEC doit être considérée comme une boîte à outils.

Il rappelle que depuis quelques années, nous avons mis en place les fiches de poste, le compte rendu de l'entretien professionnel (par obligation suite au décret de 2014), la cartographie des emplois fonctionnels SPP en SHR et PATS, l'établissement des critères d'avancements des SPP et des PATS, la gestion des mobilités et des affectations dans les CIS mixtes et au CTA/CODIS.

Mme. Stéphanie GAUTHIER, DRH, rappelle que les lignes directrices de gestion sont des axes que doit établir l'établissement et qui va définir la stratégie. L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes y sera traitée.

Suite à cette obligation, un groupe de travail a été constitué. Le Commandant CESCUT en est le pilote. Il est composé de représentants de la direction et d'un représentant de chaque organisation syndicale.

Le groupe est en plein travail et ce document doit voir le jour en fin d'année. Il passera dans un premier temps par le Comité technique et sera proposé au Conseil d'Administration. Différents termes sont abordés dans les réunions, ils vont aboutir à une proposition.

Le groupe de travail souhaite :

- Faire évoluer le compte-rendu d'entretien professionnel afin que celui-ci soit en cohérence directe avec les critères d'avancement de grade et de promotion interne (prise en compte opérationnel / semi-opérationnel),
- Définir un parcours professionnel théorique,
- Revoir la procédure annuelle et les critères de mobilité interne,
- Établir une cartographie des emplois au sein de chaque CIS,
- Établir annuellement la liste théorique non nominative des agents pouvant faire valoir leurs droits à la retraite (grade / fonctions) afin d'anticiper les départs,
- Assurer le suivi des indicateurs RH.

Il a été abordé une procédure de recrutement, et il va être proposé des axes d'améliorations. Également, dans le document, nous souhaiterions apporter des solutions concrètes pour les sapeurs-pompiers en fin de carrière. Ce qui est un travail assez conséquent et qui nécessitera l'aide du PSSM.

L'idée est de donner une date butoire, elle est proposée en juin 2022, si la crise sanitaire le permet.

M. le Ltn-colonel Sylvain CROUSEAUD, présente le deuxième point du plan d'actions concernant l'accompagnements des encadrants à la prise de poste.

L'ensemble des officiers SPP suivent, dans le cadre de leur cursus professionnel, des formations de management à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), soit dans le cadre de leur formation initiale d'intégration, soit en cours de carrière.

De plus, depuis une dizaine d'années, dans le cadre de la démarche de GPEC, des formations à destination de l'encadrement des centres sont aussi organisées au sein du SDIS pour accompagner les nouveaux chefs

de centre ou adjoints dans leurs fonctions. Cette formation a d'ailleurs évolué récemment par l'apport de modules complémentaires en management.

La nouvelle organisation territoriale et le plan de mobilité lié, devront aussi être l'occasion d'accompagner au mieux les nouveaux encadrants des CIS mixtes par l'organisation de réunions régulières afin d'échanger sur les problématiques communes et harmoniser les pratiques de chacun, dans le respect des directives de la gouvernance.

Il existe depuis quelques années, des formations de sous-officiers de garde pour les adjudants récemment nommés et qui ont vocation à occuper cette fonction dans les CIS. Le contenu de cette formation a vocation à être adapté aux besoins.

La formation des chefs d'équipe notamment en matière de conduite des entretiens professionnels doit être reproposée aux agents concernés.

M. le Ltn-colonel Sylvain CROUSEAUD, aborde la poursuite de la démarche QVS. Selon la note de service NS/ADM/Direction/SQVS/2021/N°4, du 13 avril 2021, la cellule d'écoute QVS interne au SDIS a été dissoute. Désormais, les agents en situation de souffrance au travail doivent prendre contact avec le service SQVS pour être pris en charge par la psychologue du travail du Centre de Gestion.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, rajoute qu'il est nécessaire de distinguer deux choses :

- La cellule QVS qui était une cellule d'écoute. La compétence a été transférée au centre de gestion.
- L'audit de la qualité de vie en service qui répond à une obligation réglementaire et qui permet d'intégrer ces notions dans le DU. Le comité de suivi a été mis en veille à cause du Covid et de la réorganisation. Il faudra donc redéfinir les interlocuteurs. Cette démarche continue, notamment le plan d'actions lié aux 161 propositions faites lors des focus groups.

M. Bruno BARLET, rappelle que l'intitulé de ce rapport « RPS dans les centres mixtes » traite des centres mixtes alors qu'ils ne sont pas les seuls concernés par ce rapport.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, répond que le diagnostic à destination des sapeurs-pompiers des centres mixtes, a été établi par la psychologue du travail. (Accueillir et entendre que des sapeurs-pompiers en lien avec les centres mixtes). Elle a réalisé un plan d'action en fonction de ce que les agents ont verbalisé.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, merci pour ces compléments.

Rapport N°4 : Tableau de suivi des décisions (pour info) Mme. Karine VEVOLLET

Un représentant du personnel évoque qu'une mise à jour devait être faite avec le secrétaire du CHSCT pour une évolution du tableau de suivi mais n'en sait pas plus.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, précise que la mise à jour du tableau a été faite avec le secrétaire du CHSCT. Une demi-journée a été consacrée à cela.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, précise que le tableau de suivi des décisions est inscrit à l'ordre du jour systématiquement. Il souhaite qu'un point soit refait pour la prochaine réunion du CHSCT.

Rapport N°5 : Plan de prévention du Risque Routier : point de situation (pour info)

E. BARRAT et R. BASSET

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, présente Raphael BASSET ; il est stagiaire au service SQVS depuis février et reste au service jusqu'en août. Il a deux missions principales :

- la mise en œuvre du plan de prévention du risque routier,
- la mise en œuvre du plan de prévention lié à l'activité physique et sportive.

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, présente la semaine de la sécurité routière du 17 au 21 mai. Des modules interactifs et informatifs étaient à disposition sur enasis. La semaine de la sécurité routière s'est achevée par un jeu concours pour les agents.

Dans le cadre de cette semaine, a été réalisé un partage de vignettes sur les réseaux sociaux avec 2 objectifs:

- Promouvoir la semaine de la sécurité routière auprès des agents,
- Transmettre des messages de prévention aux agents mais également au public du SDIS sur les réseaux sociaux.

Concernant les résultats du jeu concours, 60 agents ont participé. C'est un nombre assez faible mais c'est la première mise en place de cette initiative. Il faudra renouveler l'expérience de façon annuelle.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, présente la suite du plan d'actions :

- **Mettre en place un temps de conduite et des manœuvres VSAV pour les nouveaux arrivants par tutorat**

- Agents avec incorporation < 3 ans = représente 15% des accidents du parc roulant en 2020
- Création d'une procédure et d'un livret de suivi en projet pour permettre aux nouveaux arrivants et aux agents ayant un permis < 3ans de pouvoir être encadrés sur la conduite de véhicule d'urgence en lien avec M. Julien LANOUZIERE.

Les conducteurs non expérimentés représentent 15% des accidents du parc roulant en 2020. L'objectif est de permettre aux nouvelles recrues et aux agents titulaires d'un permis probatoire, d'effectuer un certain nombre de km avec un véhicule type VSAV avant qu'ils ne partent en intervention comme conducteur.

- **Assurer le suivi des contraventions et prévoir un champ d'actions disciplinaires**

- Suivi des contraventions réalisé par le secrétariat de direction
- Remise à jour d'une note de service prévue pour fin 2021 avec un champ d'actions multiples en fonction des infractions : recommandation FMA Code la route, formation conduite sécurisée.

Il faudrait prévoir dans la note de service, un panel de dispositif pour sensibiliser et accompagner les agents.

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, explique que la mise en place du champ disciplinaire vise les récidivistes des accidents et infractions. L'objectif global est en fonction du nombre et de la nature de l'accident. Des actions peuvent être mises en place comme l'obligation de participer à une FMPA code de la route ou à un stage de conduite sécurisée.

Un représentant du personnel demande pourquoi des agents qui ont un permis probatoire conduisent en retour d'intervention ?

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, répond que quatre accidents en 2020 ont eu lieu avec un permis probatoire en retour d'intervention. Il existe une note de service de 2018 qui mentionne que la personne avec un permis probatoire ne peut pas prendre le volant sur un contexte opérationnel. Le but est de rappeler que le permis probatoire ne permet pas de partir en intervention en tant que conducteur. Il faut néanmoins leur permettre, avant qu'ils ne finissent leur période de permis probatoire, de s'entraîner à la conduite du véhicule VSAV.

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, répond qu'un travail a été réalisé avec Mme. Emilie BARRAT sur une note de service qui va être mise à jour par rapport aux rappels à l'ordre suivant le type d'infraction. Il y aura une graduation, selon le contexte.

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, rajoute que l'objectif est de prioriser les mesures préventives aux mesures punitives, et d'avoir des mesures en lien avec la gravité de l'infraction.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque l'inventaire des véhicules sans ceinture de sécurité (Vu en parallèle avec le Cdt ASSELIN, chef du GRLT) :

- 64 véhicules actuellement dépourvus de ceinture de sécurité
- 22 sortent du parc avant 2022 (35%)
- 33 véhicules remplacés sur 2022-2024 (50%)
- 9 véhicules en attente de renouvellement à la fin 2024 (15%)

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, répond qu'au mieux, en 2024, il n'y aura plus de véhicule sans ceinture de sécurité.

- **Développer la visioconférence et le covoiturage. Avec la crise sanitaire, cette pratique s'est débloquée et a fonctionné.**

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, revient sur le point du covoiturage pour expliquer la démarche : le SDIS partagée son travail sur un système de covoiturage grâce à la plateforme Auvergne Rhône alpes MOV'ICI. Le projet est de créer un groupe « SDIS63 » permettant aux SPP SPV et PAT de proposer des trajets aux autres personnes du groupe vers un lieu commun (formation, manifestation).

Un représentant du personnel se questionne à propos du co-voiturage ; elle ne voit pas en quoi cela réduit le risque routier.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, répond qu'avec moins véhicule on a moins d'accident, c'est mathématique.

Un représentant du personnel rétorque : « mettre 4 personnes dans une voiture c'est 4 blessés ».

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, répond que le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicule sur les routes. Aussi, au niveau des probabilités de survenance de l'événement s'il y a moins de véhicules il y a donc moins d'interaction avec des tiers. Cela permet également de réduire l'impact sur des statistiques pour l'environnement ; M. Yoann DEBAILLEUX travaille actuellement sur l'empreinte carbone (associé au covoiturage). Les risques liés aux plans de circulation des CS mixtes sont identifiés dans les documents uniques réalisés par M. Yoann DEBAILLEUX. M. Raphaël BASSET travaille avec le CIS Issoire et le CSP sur le sujet car ce sont deux centres de secours avec des points critiques concernant la circulation.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, poursuit sur l'onglet :

- **« Formation et conduite sécurisée »**

- Agents de téléassistance et conducteurs « isolé » sont prioritaires sur les formations.
- Aucun accident impliquant un agent de la téléassistance sur l'année 2020. Situation particulière à cause du confinement avec une exposition aux risques routiers moins importante.
- Agent du GTE et du GTS non prioritaires sur ces formations.

Un agent récidiviste est prioritaire sur demande du responsable hiérarchique.

- **Concernant l'étude sur l'impact des chaussants pendant la conduite d'un véhicule :**

Celle-ci est en cours et réalisé par M. Raphaël BASSET, sur 20 stagiaires en formation de conduite sécurisée, suite à un accident à priori en lien à une perte de contrôle du véhicule à cause des rangers en 2020.

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, précise que l'objectif est :

1. D'analyser leurs sensations et également les paramètres de freinage en fonction des rangers que portent les agents (réalisé sur 20 stagiaires).

2. Comparer et observer si une différence significative apparaît entre différentes paires de rangers.

Les résultats de cette expérience serviront d'indicateurs supplémentaires dans le choix éventuel des futurs chaussants. L'étude a été réalisée sur 2 sessions de formations « conduite sécurisée, module 2 » qui se sont déroulées au mois de mai. La récupération des données est faite et elles sont actuellement en cours d'analyse.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, ajoute qu'ensuite elles seront transmises à la DG ; Ces informations les intéressent car cette problématique se retrouve sur l'ensemble des centres.

A court terme :

- Création d'un bulletin d'information spécial « risque routier » dans l'année 2021. L'objectif est de faire une information simple en lien avec le service communication, de rappel sur le risque routier. Celui-ci devrait être déployé en 2021.

A moyen terme :

- Mise en place d'un dispositif permettant d'inclure des messages de prévention sur les bippeurs des agents et/ou sur les tickets de départ en intervention (2021/2022).

Pour conclure, malgré un contexte sanitaire particulier depuis 1 an, un nombre significatif d'actions énumérées dans PPRR 2020 sont en cours de réalisation.

Des actions stratégiques devront être mises en place dans les mois à venir telles que :

- Le développement du tutorat du carnet de suivi
- Le développement d'un champ d'actions disciplinaires (préventive et non punitive)
- La poursuite du renouvellement des véhicules du parc sans ceinture de sécurité
- Le développement du covoiturage

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, précise que le risque routier est un risque permanent, auquel nous sommes tous confrontés notamment en intervention.

Il faut savoir prendre en compte tous ces éléments.

L'approche sur les chaussants, peut-être toute à fait importante à analyser pour donner de meilleures conditions.

Un représentant du personnel évoque qu'il serait bien de sensibiliser les chefs d'agrès sur le risque routier. Il faudrait l'inclure dans cette démarche.

M. Raphaël BASSET, stagiaire HSCT, répond qu'une formation initiale d'équipier et chefs d'agrès va être mise en place par le référent à la conduite au groupement formation.

Rapport N°6 : Air Respirable : Point de situation (pour info)

E. BARRAT et Cdt ASSELIN

M. le Commandant Benoît ASSELIN, chef du GRLT, fait le bilan des actions –état d'avancement :

Dossards et bouteilles (achat 2020)

- 73% des bouteilles ont été livrées
- Les 78 bouteilles restantes seront livrées dans les semaines qui viennent aux CIS Riom, Thiers, Cournon, Pont du Château
- 71% des dossards ont été livrés
- Les 24 restants seront livrés dans les semaines qui viennent

Système documentaire

- Les procédures concernant le transport des bouteilles/ isolement des bouteilles en cas de problème / utilisation des bouteilles / vidange / manipulation, règles de stockage ont été rédigées et diffusées en novembre 2020.
- La procédure concernant le remplissage et la traçabilité va être rédigée, c'est en cours.

Les robinets

- La vérification des couples de serrage de 10% du parc a été faite (20 serrages « léger » et 5 serrages « trop important ont été détectés, un courrier de signalement de ces anomalies sera fait auprès de la société prestataire)
- 180 robinets changés- action poursuivie en 2021

Dossards et bouteilles (achat 2021)

- Mise en œuvre au CIS Issoire et GFOR

Casiers de transport

- Essais dans 4 CIS de caisses (plastique vs bois)
- Benchmark ING - prototype caisse métal chez Acier Construction Service
- Commande de 80 casiers de 6 bouteilles et 109 casiers de 4 bouteilles + 15 chariots
- Les CIS seront dotés d'ici fin 2021

Les livraisons ont pris du retard à cause de la rupture de matière première. Le prestataire a des difficultés à nous fournir dans le délai imparti.

Les 15 premiers chariots sont arrivés donc on va pouvoir les mettre à disposition dans les centres mixtes et dans l'ensemble des centres de secours.

Contrôleurs EPI

- Acquisition du banc de contrôle ARI + formation
- Formation techniciens inspection périodique (4)
- Acquisition et aménagement en cours du véhicule « Air Respirable », livré et opérationnel en 2022
- Acquisition en cours d'un compresseur mobile, plan d'aménagement en 380V.

Techniciens Remplissage bouteille

- 49 agents formés en mars 2021- 6 jours
- Juin 2021 : 10 jours soit 120 stagiaires
- Formation en septembre 2021
- Procédure à réaliser
- 2022 : formation inscrite au calendrier des stages
- FMA tous les 3 ans
- Objectif : Compétence ajoutée à la GICA

M. le Commandant Benoit ASSELIN, chef du GRLT, souligne qu'il y a de très bons retours de la part des utilisateurs.

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, fait la remarque que suite aux formations, la pratique est nécessaire pour consolider les acquis.

M. le Commandant Benoit ASSELIN, chef du GRT, reprend le bilan des actions :

Supports ARI dans les engins

- Etat des lieux des supports dans les engins avec le Service mécanique
- 65% des supports ont été adaptés (24)
- 13 supports restent à adapter

Traçabilité -RFID

- Les nouvelles bouteilles sont équipées de puces RFID
- Prévoir acquisition de lecteurs et réglage des fréquences
- Prévoir mise en place de puces RFID sur les anciennes bouteilles
- Prévoir la définition et rédaction d'une procédure de traçabilité

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, remercie le Commandant ASSELIN pour ces éléments.

Rapport N°7 : Diagnostic bureau de contrôle du « bâtiment rose » (pour info)

DDASIS

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, rappelle que le bâtiment rose a été condamné à l'usage suite aux problèmes de celui-ci. Le bureau de contrôle nous a conseillé de ne pas l'utiliser en l'état avant que des travaux soient réalisés.

Dans le cadre du Covid, nous avons été obligé d'y stocker des masques par manque de place. Ce bâtiment permet de faire un stockage de proximité et permet aussi aux techniciens de la régi de travailler avec du matériel.

Un chiffrage des réparations a été établi pour le rendre à nouveau viable.

Les réparations de stabilisation, de renforcement ont eu lieu.

Le bureau de contrôle a aujourd'hui émis un avis favorable suite aux travaux.

Ce bâtiment sera réutilisable après remise en état, pour ensuite faire revenir sur site ce qui était stocké sur le site de Crouël.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, ne souhaite plus qu'il soit investi de l'argent dans le bâtiment rose, c'est du gaspillage. C'est un bâtiment qui aura coûté une fortune au final. (Petites sommes par petites sommes). Quand on sait qu'à côté il y a des besoins pour l'équipement des Sapeurs-Pompiers dans les centres de secours, c'est regrettable. De plus, il a été loué un magasin aux normes avec de la place pour du stockage. Il trouve les sommes investies trop importantes pour ce bâtiment. (Encore 22 500€ pour les menuiseries qui se rajoute à ce qui a déjà été fait). Il n'est pas d'accord sur le fait de continuer à investir sur ce bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

Toxicité des fumées :

Retex Praxy

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, mentionne que ce sujet a un l'impact sur les interventions des sapeurs-pompiers et demande donc de faire un point.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque la question des photos prises à l'Incendie Praxy ; Un certain nombre d'entre elles montrent le non-respect des ports des EPI.

Il est suggéré de faire une campagne d'information et de sensibilisation et un rappel lors des manœuvres de l'importance des ports ARI. Les photos parlent d'elle-même. Elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, préconise un rappel des règles d'engagement des personnels sur les interventions. Par rapport aux photos, on constate que des agents travaillent dans des conditions non respectueuses des règles d'engagement des Sapeurs-Pompiers (plus de masque alors qu'il reste encore des fumées).

Un représentant du personnel suggère que des rappels réguliers soient mis en œuvre auprès des Sapeurs-Pompiers afin de faire changer les habitudes.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, informe qu'elle va faire un point avec le Lieutenant SIMON : Il a réalisé un support pour les formations sur la toxicité des fumées qu'elle va revoir avec lui. Celui-ci avait déjà été validé auparavant.

Lavage des tenues insatisfaisant (Cf cagoules) : représentants du personnel

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, explique que la remontée d'information vient du secrétaire du CHSCT. Au centre de secours d'Aubière, des cagoules sont revenues du nettoyage encore noircies.

M. le Commandant Benoit ASSELIN, chef du GRLT, répond que l'adjudant-chef DECOMBAS chargée des tenues n'a pas vu les échantillons pour pouvoir constater leur état. Pour sa part, il pense que ces cagoules n'ont pas été nettoyées.

Approvisionnement des tenues en cas d'intempéries : représentants du personnel

M. le Commandant Benoit ASSELIN, chef du GRLT, explique que le ravitaillement des tenues pour les Sapeurs-Pompiers sur intervention est parfois difficile. Une réflexion est en cours pour débloquer une astreinte. (Les besoins sont permanents au niveau du magasin). Actuellement, sont mis en place des stocks pour les toxicités des fumées sur différents endroits stratégiques. Par exemple, sur le secteur de Riom,

plusieurs feux en même temps ont épuisé les stocks, il a fallu taper dans la réserve Clermont-FD. Il préconise un véhicule logistique au vue de l'augmentation de l'activité opérationnelle et des contraintes. Il faut revoir cela, pour une meilleure gestion des stocks sur le département.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, rajoute que cette intervention a eu lieu un jour de pluie en hiver. Les agents intervenus sur l'incendie étaient trempés. Les tenues de feu nécessitaient la troisième procédure (mettre dans les sacs pour lavage).

Une demande a été faite au CODIS pour apporter des tenues de rechange aux agents : Il y a eu refus car cela ne faisait pas l'objet d'une fiche procédure.

Les agents sont revenus au centre complètement trempés (lieu d'intervention à 45 min de route).

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, constate que certains agents ne prévoient pas de tenues de rechange quand ils prennent leur garde. Tous devraient systématiquement avoir une TSI de rechange. S'ajoute la problématique des tailles : il est difficile de fournir des TSI de toutes les tailles.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, demande si l'acheminement des tenues est un problème ; Celui-ci a été évoqué mais on ne connaît pas sa faisabilité.

Les agents de fourgon mettent une tenue de rechange dans un sac : soit ils prennent celui-ci avec eux soit on leur fait amener et c'est cela qui n'est pas défini.

M. le Ltn-colonel BESSEYRE, affirme son accord sur l'amélioration de la sécurité des intervenants car au quotidien, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des risques (exposition aux fumées et aux intempéries). Il ne faut pas tout attendre de l'institution. Il est rappelé qu'il y a quand même une responsabilité individuelle des agents et avoir du bon sens. Lors d'une garde postée, il faut anticiper, c'est-à-dire prévoir une ou plusieurs tenues de rechange.

Un représentant du personnel partage son avis.

Casiers ventilés

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, explique que lors du dernier CHSCT en février, il a été évoqué le problème des portants. Il a été demandé de faire un Benchmark ING auprès des SDIS de la zone (trois réponses). Le SDIS 01 est preneur de notre réflexion et même prêt à acheter avec le SDIS 63 (pour diminution des prix). Le SDIS 26 et le SDIS 73 : (Voir photos sur rapport) Les tenues sont agglutinées et en terme d'hygiène ce n'est pas l'idéal.

Le secrétaire du CHSCT a fourni une photo de casier perforé du SDIS 16 ; Une demande va être effectuée pour connaître le nom du fournisseur.

Elle demande l'avis des membres du CHSCT sur ces casiers perforés qui permettent une bonne ventilation et conservent les normes d'hygiène ; Il faudrait prévoir de fermer la partie haute de celui-ci afin de ne plus avoir de « disparitions inexplicables » de petits matériels. D'ailleurs, le Lieutenant LEPINE a demandé d'autres devis (en attente de retour) mais il semble que ce sera plus coûteux.

Au prochain CHSCT, plusieurs devis de casiers seront présentés.

M. le Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE, DDASIS, rajoute qu'ensuite, des essais seront à faire.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, ajoute et insiste sur le fait que ces casiers seront pour les agents de la garde.

Journée santé sécurité

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque que les inscriptions commenceront le vendredi 11 juin. Comme en 2018, la journée est organisée autour de conférences et de stands. À la différence de 2018, la règle des 50 % dans les services n'est pas en vigueur. Les personnes en activité opérationnelle ou sur un poste d'accueil ne pourront pas participer à la journée. Elle est considérée comme faisant partie des temps de formations sur la santé et la sécurité des agents.

Travail sur écran

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, évoque qu'en février dernier, une présentation a été faite concernant la démarche de diagnostic sur le travail sur écran ; il pourrait faire l'objet d'aide, de financement par la FNP.

Ce groupe projet est composé des 2 techniciens du GRB, de l'assistant de prévention informaticien (M. LE PAGE Mathieu), de l'assistant de prévention du CODIS, le sergent BEAUDOUIN Vincent (également ergonome de formation), du médecin de prévention du PSSM et du service SQVS.

Le pré diagnostic au sein des services a été réalisé. Pour l'instant, 298 postes de travail sur écran ont été recensés.

Les critères de la première phase d'analyse ont été définis par le groupe projet selon les indicateurs de sédentarité et les conditions d'exposition pouvant être sources de TMS à savoir :

- Quotité : 1 ou 0.8 ETP
- Exposition sur écran $\geq$ à 80% du temps de travail
- Durée des activités sur écrans : tâches parfois inférieures ou jamais inférieures à 20 minutes.

Il est constaté que les postes sont plutôt sédentaires.

En l'état, 151 postes répondent à ces critères et feront l'objet d'une première phase de diagnostic par les assistants de prévention des secteurs concernés.

Dans une deuxième phase, d'autres postes seront analysés.

Site de Crouël

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, explique que lors de la présentation des aménagements du site de Crouël, notamment pour le bâtiment FORMATION, le problème de la présence de peupliers a été évoqué car ils produisent énormément de pollen. Cela représente un risque d'allergie très important. Ceux-ci se trouvent au milieu du site selon la future implantation, les peupliers seraient à côté de la direction avec beaucoup d'agents à terme sur le site, c'est un risque non négligeable. Le souci est que ces peupliers ont été classés dans le patrimoine naturel. Après renseignement, il est possible de « re » demander la révision du classement de ces arbres.

Assistants de prévention

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, conformément au décret 85-603, nous vous soumettons les nouveaux assistants de prévention en attente de formation. Une formation en interne est organisée avec le CNFPT en septembre et octobre. Cette formation, pour rappel, dure 5 jours (1ère session : 3 jours / 2ème session : 2 jours). C'est une formation obligatoire et régie par le décret.

CIS AUBIERE :

- M. Sébastien AGEE, anciennement assistant de prévention à la communauté de commune de Combronde. Il participe à la prochaine formation préalable pour remettre à jour ses connaissances.
- Tristan MARTINET, SPV Infirmier

CSP CLERMONT-FERRAND :

- M. Aurélien BEAUDOUIN et M. Sébastien GOUDARD

Ils seront trois assistants de prévention, puisque M. Julien AUCOUTURIER est maintenant à Clermont-FD.

Compagnie de RIOM : M. Jordan BORIE qui secondera Hervé CITERNE.

Compagnie D'AMBERT : Mme. Amélie FOLLEAS (SPV)

Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu d'assistant de prévention sur la compagnie.

L'intérim était assuré par les assistants de prévention de Thiers mais ceux-ci sont des Sapeurs-Pompiers professionnels et leur disponibilité était réduite.

Compagnie de ROCHEFORT MONTAGNE : M. Florent FAURE

CTA / CODIS : Mme. Virginie BARREYRE, qui a déjà pris ses fonctions.

Le lancement d'une campagne de recrutement d'assistant de prévention aura lieu d'ici peu de temps pour la compagnie de PONTGIBAUD (deux agents) ainsi que sur le site de la direction dans les groupements de services.

Points supplémentaires

Accident AUBIERE

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, évoque qu'un accident s'est produit le 29 mai 2021 en fin de matinée lors d'une manœuvre au CS AUBIERE. Un jeune SPV a chuté du toit de la caserne à l'issue de la manœuvre. Il a été pris en charge immédiatement et transporté au CHU. Aujourd'hui, il est sorti de l'hôpital et se rétablit. Jeudi dernier une enquête a été réalisée avec Mme BARRAT, le chef de centre AUBIERE, des représentants du CHSCT, et le représentant du CCDSPV.

Suite à cela, les enseignements pouvant être tirés doivent servir à l'ensemble du corps départemental. Ce type d'accident fait l'objet d'une remontée au niveau national. Il faut faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER, médecin-chef, résume l'état de santé du sapeur-pompier volontaire : trauma thoracique qui a dû être opéré avec à moyen terme peu de séquelles selon lui. A ce jour, son état de santé ne devrait pas pâtir de séquelles.

Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service HSCT, explique que cet accident fera l'objet d'un CHSCT exceptionnel. Un arbre des causes a été établi.

Dans tout accident, il y a toujours trois facteurs :

TECHNIQUE : la nature du sol toit terrasse est un pvc glissant avec une sous couche qui présente une fermeté insuffisante quand on perd son équilibre. Il manque des garde-corps, un dispositif antichute.

HUMAINS : L'agent marchait à reculons dos au vide avec son casque, il n'avait pas la notion d'être aussi prêt du bord du toit. Son champ visuel était rétréci avec le casque ajouté au port de l'ARI.

ORGANISATIONNEL : choix des lieux de manœuvre, le revêtement du toit terrasse d'Aubière n'est pas fait pour supporter du passage régulier.

Ce qui entraîne des problèmes de sécurité et aussi bâtementaire.

Détail de l'accident : Contrairement à ce qui a été dit lors de l'enquête il tenait le tuyau à la main, il recule afin de le purger mais à aucun moment il n'a mis un coup de pied. En fait, en reculant son pied gauche s'est pris dans le muret (hauteur de 14cm), cela l'a déstabilisé et son pied a ripé. Ayant son ARI sur lui, son centre de gravité a basculé. Il a eu conscience qu'il tombait et il a lâché le tuyau. C'est pour cela que sur les photos on voit le tuyau sur le muret. Il s'est tenu de la main gauche sur le muret mais avec les gants. Il culpabilise de ne pas avoir réussi à se remonter avec un bras. Avec le poids de son ARI et sa tenue de feu, il a lâché. Un témoin direct nous a expliqué qu'il est tombé face à la façade et à rebondit du côté droit ; Ce qui explique l'impact thoracique à droite.

Le toit d'Aubière est conforme à la réglementation car il dispose de points d'ancrage mais ne sont pas utilisés par les Sapeurs-Pompiers. Une réflexion globale sur le toit terrasse doit être menée car les prestataires ne veulent plus intervenir s'il n'y a pas de dispositif antichute, conformément à la réglementation. Cela implique forcément des travaux à faire. Une réflexion sur la destination de nos toits terrasses sera mise en œuvre. Peut-être que certains pourront permettre des manœuvres (si le revêtement le permet) et d'autres non. Il y a aussi des consignes de sécurité. Engager les chefs de manœuvre dans leur responsabilité d'encadrement en matière d'hygiène et de sécurité notamment sur des phases où la vigilance diminue tel que les déblais ou le reconditionnement.

Recrutement psy (M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER) 1h58m

M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER, médecin-chef qui assiste à la réunion en visioconférence, évoque qu'il est difficile d'entendre les propos de chacun et que les documents n'ont pas été envoyés en amont.

Suite au dernier CHSCT, il avait été évoqué la possibilité de recruter des psychologues cliniciens.

Il a été contacté par une étudiante titulaire d'une licence de psychologie : actuellement passe un diplôme universitaire de psycho traumatologie.

Elle souhaite faire un mémoire (à rendre au mois d'août) sur le Traumatisme vicariant chez les sapeurs-pompiers : traumatisme secondaire (ne vit pas le traumatisme mais à force de compassion et d'identification peu le subir comme s'il avait participé).

L'idée est de lancer un questionnaire, cela est vu avec monsieur le directeur qui a donné son accord.

Il faudra affiner les cibles car le temps de traitement est très court (début juillet). C'est un travail ciblé pour correspondre à son mémoire. Ce document sera utilisé pour travailler.

Un sapeur-pompier volontaire de Vernines, psychologue clinicien, avait pris contact avec le PSSM.

Il va mettre en contact ces deux personnes afin de partager le travail entre eux.

Il explique que ce serait un bon mode d'entrée pour pouvoir présenter à la gouvernance un projet de recrutement d'expert psychologue. Ce projet permettrait à ces agents de comprendre ce qu'est le SDIS et de mettre en place des missions nouvelles (pas de doublon avec ce qui existe déjà ; Exemple : la CAMPSY)

Un représentant du personnel s'interroge : « au niveau du SDIS, tous statuts confondus, combien d'agents présentent une inaptitude opérationnelle après un « Covid long » ? »

Un agent à COURNON est en « Covid long » et personne ne le croit. Est-ce un cas isolé ou existe-t-il d'autres cas sur la structure ?

M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER, médecin-chef, répond qu'il y a eu des « Covid long ». Il n'a pas de chiffre précis environ 5 personnes à sa connaissance. Il est surpris de cette remarque.

La reconnaissance du Covid long et tous les symptômes associés sont reconnus.

Donc si la personne n'a pas été crue, ce doit être en externe. Il ne pense pas que ce soit en interne.

Un représentant du personnel répond que ce n'est pas au niveau de la structure que l'agent n'est pas cru mais intra-muros dans les casernes.

M. le Médecin hors classe Thierry TAILLANDIER, médecin-chef, explique qu'effectivement une fatigue physique est notée. Pour les Sapeur-Pompiers professionnels la déprogrammation physique est très importante. Après une période de virus Covid d'une semaine, on retrouve une fatigue physique équivalente à un arrêt d'au moins un mois, la condition physique est très basse.

Ex : Un agent à Issoire a passé une épreuve d'effort pour déterminer s'il y avait un effet cardiaque du Covid ou une déprogrammation physique. Le résultat est la deuxième raison.

Une constatation est faite sur plusieurs officiers de fatigue mentale, des ralentissements, de difficultés à lire, de manque de concentration.

Un représentant du personnel demande où en est le plan d'action suite à l'audit du PSSM.

Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du CHSCT, répond qu'il a été retiré car un point est à refaire avec le directeur avant de remettre le sujet à l'ordre du jour. Il remercie l'ensemble des personnes présentes.

Il rajoute que c'est la dernière réunion qu'il préside pour cette mandature car il y a les élections pour le renouvellement du CA du SDIS issu du département. Il a apprécié d'exercer cette fonction et souhaite bonne continuation pour la suite aux membres du CHSCT.

Date prévisionnelle : Un CHSCT exceptionnel se tiendra en octobre 2021 puis un CHSCT périodique se tiendra le 18 novembre 2021 à 8h30.

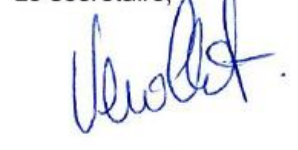
La réunion est levée à 10h30.

Le Président,



Jean-Paul CUZIN

Le secrétaire,



Stéphane NAËL
Pb VANDUET K.

Destinataires :

- Membres du CHSCT,
- Invités,
- Assistants de prévention,
- Agents du SDIS 63.